

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 714 publiée le 2 octobre 2019

AVIS DE TEMPÊTE DANS LE DIOCÈSE DE VERSAILLES

MENACE AU PORT-MARLY ET BRUIT DE BOTTES A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



En une semaine tous les espoirs de paix qui semblaient assurés dans l'ouest du diocèse de Versailles sont partis en fumée après plusieurs décisions épiscopales. Nous avons demandé à Louis Renaudin de nous présenter la situation.

Paix Liturgique - Cher Louis que se passe-il à Port-Marly ?

Louis Renaudin - Pour faire simple : l'évêché de Versailles veut profiter de la fin des travaux dans l'église Saint-Louis du Port-Marly pour mettre une condition au retour de la Chapellenie dans l'église, à savoir la récupération d'un créneau horaire majeur au profit d'une célébration d'une messe selon la forme ordinaire pour... les inexistantes fidèles « ordinaires » de la paroisse. Ce qui va réduire notablement l'activité de la Chapellenie !

Paix Liturgique - Que veut concrètement imposer l'évêché ?

Louis Renaudin - La réduction de l'espace « extraordinaire » à Port-Marly. Les discussions n'étant pas publiques il est difficile d'être précis, mais l'exigence du diocèse est de récupérer soit un créneau du dimanche matin, ou à minima le créneau de la messe du dimanche soir ce qui supprimerait de fait les vêpres et le salut du Saint-Sacrement célébrée par la Chapellenie et aussi les conférences de carême...

Paix Liturgique - Mais cette exigence n'est pas nouvelle ?

Louis Renaudin - Non elle est formulée depuis plus de 25 ans ! Et les plus anciens se souviendront des « négociations » qui avaient eu lieu à cette époque entre la

Chapellenie naissante et le Père Potier alors vicaire général du diocèse.

Paix Liturgique - Sur quels fondements étaient fondés cette exigence ?

Louis Renaudin - Comme un nombre important de fidèles de la Chapellenie ne venaient pas du territoire de la commune du Port-Marly, le diocèse demandait que « les vrais paroissiens » du Port-Marly puissent bénéficier d'une messe ordinaire dans leur paroisse.

Paix Liturgique - Et à quoi cela avait-il abouti ?

Louis Renaudin - A rien, parce que la négociation consistait de la part du diocèse à prendre, sans donner. Les fidèles de la Chapellenie qui n'étaient pas de Port-Marly ont fait savoir que si les marlyportains pouvaient avoir des droits légitimes à pouvoir assister à une messe nouvelle dans leur paroisse, les fidèles attachés à la messe traditionnelle estimaient, eux aussi, avoir le droit de pouvoir bénéficier de célébrations traditionnelles dans LEURS PROPRES PAROISSES, selon l'idée « si l'on partage, alors on partage partout », à Saint-Germain, à Sartrouville, à Louveciennes etc. C'est dans ce contexte que fut mentionnée pour la première fois la chapelle des Franciscaines de Saint-Germain-en Laye... puis tout cessa, faute pour les adversaires de la Paix d'accorder aux fidèles traditionnels ce qu'ils exigeaient pour les autres.

Paix Liturgique - Vous affirmez donc que les travaux entrepris il y a trois ans à PM furent-ils une occasion de relancer cette exigence du diocèse ?

Louis Renaudin - Tout à fait, et même bien plus que cela : vous vous souvenez que, lorsque les travaux furent décidés, il n'était pas question de « prêter » une autre église à la Chapellenie pendant la durée des travaux pour qu'elle puisse poursuivre sa vie sereinement et qu'il fut répondu aux chanoines de l'Institut du Christ-Roi « que les fidèles se débrouilleraient pendant la durée des travaux pour aller ailleurs ». Des travaux qui d'ailleurs à l'époque ne devaient durer que quelques mois, alors que les personnes bien informées savaient que ces travaux allaient durer plusieurs années... Voilà pourquoi je pense que ces travaux - par ailleurs indispensables - avaient en grande partie été acceptés par les diverses autorités municipales et diocésaines en espérant que ce serait un moyen d'exclure au moins partiellement la Chapellenie de l'église Saint-Louis du Port-Marly...

Paix Liturgique - Et donc, après avoir imaginé un arrêt pur et simple durant tous les travaux, aujourd'hui le diocèse exige le partage sans contrepartie ?

Louis Renaudin - Oui, et cela derrière de belles paroles qui n'engagent à rien du genre « Nous verrons cela plus tard ». Comme il y a 25 ans, aucune contrepartie véritable n'est proposée à la Chapellenie en compensation de la perte d'une partie des créneaux de ses célébrations alors que ces créneaux lui sont indispensables.

Paix Liturgique - En effet car l'Eglise de Port-Marly était pleine à craquer chaque dimanche.

Louis Renaudin - Tout à fait mais c'est peut-être le problème... et il paraît clair que le diocèse, non seulement ne semble pas prêt à répondre aux demandes des fidèles de voir célébrer des messes traditionnelles dans leurs paroisses, mais encore que certains de ses représentants souhaiteraient même essayer de restreindre l'existence des communautés actuelles, comme cela a été le cas récemment à Rolleboise. Actuellement, des dizaines de demandes paroissiales sont mises à l'écart au nom d'une soi-disant unité paroissiale qui est en fait une machine à exclure les périphéries pour le confort de communautés complètement repliées sur elles-mêmes...

Paix Liturgique - Mais quel rapport faites-vous entre cette menace et la situation à Saint-Germain-en-Laye ?

Louis Renaudin - Des fidèles de Saint-Germain en Laye ont imploré leurs évêques et curés successifs depuis 12 ans pour pouvoir bénéficier d'une célébration

extraordinaire dans leur ville... Or, depuis 12 ans ils sont objet d'un mépris incroyable qui a été jusqu'à faire applaudir les ennemis de la paix dans l'église de Saint-Germain à la décision d'un curé affirmant que « jamais il n'accèdera à la demande de messe traditionnelle dans sa ville... », ce qui indique assez bien l'esprit qui y domine à notre sujet.

Paix Liturgique - Mais pourtant, depuis 3 ans, une messe traditionnelle est célébrée à Saint-Germain en Laye ?

Louis Renaudin - Oui, à la place de celle de Port-Marly. Par une sorte de miracle, sans aucun doute soufflé par la Providence, une fois que les fidèles de Port-Marly eurent refusé « d'aller ailleurs » pendant les travaux qui se sont réalisés dans leur église, on a finalement mis à leur disposition... la fameuse chapelle des Franciscaines dont on avait déjà parlé avec le Père Potier il y a 25 ans ! Et qui jusqu'alors n'était soi-disant pas disponible (sic).

Paix Liturgique - Et alors, que se passa-il ?

Louis Renaudin - Et bien, on entendit une double action de grâce ! Celle des fidèles de la Chapellenie qui purent continuer à vivre leur vie liturgique et communautaire dans la belle chapelle des Franciscaines pendant toute la durée des travaux dans leur église du Port-Marly, et celle des fidèles de Saint-Germain qui obtenaient « miraculeusement » ce qu'ils demandaient en vain depuis 12 ans sans jamais avoir pu l'obtenir !

Paix Liturgique - Et que va-t-il se passer pour ces derniers ?

Louis Renaudin - Alors que, depuis 12 ans et jusqu'à aujourd'hui, les curés successifs de Saint-Germain vont jusqu'à nier leur existence, le Père Thierry Faure, l'actuel curé de Saint-Germain qui les déteste, est prêt désormais à accepter de leur célébrer une messe le dimanche soir, alors qu'hier cela était impossible, au motif qu'il veut à tout prix éviter de voir les chanoines de l'Institut du Christ-Roi en charge de la Chapellenie de Port-Marly continuer à y exercer leur ministère. Ces chanoines ne sont-ils pas catholiques ? En tout cas, nous les connaissons et nous avons confiance en eux, alors que, pour le dire de manière très brute, nous n'avons aucune confiance dans l'honnêteté du Père Faure à notre endroit.

Paix Liturgique - Donc, si j'ai bien compris l'on chasse la Chapellenie de Saint-Germain, et le Père Faure qui y était absolument opposé hier étant prêt demain à prendre en charge lui-même cette célébration, et on supprime à la Chapellenie une messe à Port-Marly.

Louis Renaudin - Tout à fait. En droit civil, on appelle ça un contrat léonin : tous les avantages pour la partie dominante, aucun pour l'autre. L'on devine d'ailleurs dans quel esprit quand l'on connaît les réactions du Père Faure et ses attitudes vis à vis des « intégristes » qu'il ne pense même n'être pas en communion avec l'Eglise !!

Paix Liturgique - Que vont faire les Saint-Germinoises ?

Louis Renaudin - Face à une telle provocation des ennemis de la paix je crains que nous nous retrouvions dans la même situation qu'au Port-Marly il y a 32 ans !

Paix Liturgique - C'est-à-dire ?

Louis Renaudin - Je pense qu'une fois les chanoines de l'Institut du Christ-Roi partis de la chapelle des Franciscaines, nous y resterons pour continuer à y avoir nos activités liturgiques.

Paix Liturgique - Mais tous les fidèles ne suivront pas...

Louis Renaudin - Probablement mais au début une cinquantaine suffira, les autres suivront une fois la situation stabilisée.

Paix Liturgique - Mais l'évêché et le Père Faure ne l'accepteront pas ?

Louis Renaudin - C'est bien pour cela que j'affirme que la situation est semblable à celle de Port-Marly en 1987 et que les bruits de bottes se font déjà entendre à Saint-Germain.

Paix Liturgique - Vous voulez dire que le diocèse fera intervenir la police pour vous déloger ?

Louis Renaudin - Dans le vent de folie actuelle tout est possible. Mais vous savez comme moi que cela ne mènera à rien car une fois délogés nous irons ailleurs dans la rue, puis de nouveau aux Franciscaines, puis devant l'église de saint-Germain, puis lorsque nous en aurons besoin pour une célébration dans l'église elle-même entamant une problématique qui mettra 10, 20 ou 30 ans à se régler ! Et je crois bien que de toute façon c'est comme cela que ça se passera...

Paix Liturgique - Pourquoi ?

Louis Renaudin - Principalement à cause de l'intransigeance du Père Faure qui est très attaché à sa paroisse personnelle... et à la pusillanimité de bien des autres.

Paix Liturgique - Mais pourtant le Père Faure est plutôt conservateur...

Louis Renaudin - Et même susceptible d'accéder prochainement à l'épiscopat, selon ses proches ; mais cela ne change rien au fait de son intransigeance hautaine, de son incapacité à instaurer un vrai « dialogue dans la charité » comme aurait dit le bon Pape Jean...

Paix Liturgique - Mais si le Père Faure lui-même accepte de célébrer une messe traditionnelle ?

Louis Renaudin - De par toutes ses paroles et ses actions le Père Faure s'est totalement disqualifié, ce qui aurait pu ne pas être le cas. Et il est aujourd'hui impensable d'accepter ce qui aurait sans doute été possible hier dans une situation apaisée. Rappelons que depuis trois ans le Père Faure a mené une véritable guerre à la Chapellenie allant jusqu'à interdire aux chanoines de l'ICRSP de rencontrer le maire de Saint-Germain pour éviter toute reconnaissance locale, œuvrant à refuser la chapelle de l'hôpital pour que nous ne puissions pas nous y installer. Le Père Faure a été jusqu'à faire annuler cette année la belle procession « œcuménique » de la Fête-Dieu dans les rues de Saint-Germain qui réunissaient naturellement les catholiques saint-germanois de toutes sensibilités... C'est pourquoi, je l'affirme clairement, le Père Faure s'est non seulement disqualifié, mais sa présence directe ou indirecte dans une célébration traditionnelle à Saint-Germain serait aujourd'hui une sorte de provocation.

Paix Liturgique - N'êtes-vous pas un peu sévère ?

Louis Renaudin - Hélas, non. L'expérience montre d'ailleurs que, dans bien des cas, ce sont des prêtres les plus opposés à la messe traditionnelle qui ont été chargés de célébrations octroyées. Ceci dans un but qu'on pourrait qualifier de machiavélien : dégoûter les fidèles et faire capoter les tentatives. Voilà pourquoi l'idée que le Père Faure célèbre, ou que sous l'autorité du Père Faure soit célébrée une messe à saint-Germain est aujourd'hui impensable, car cela sera pris comme une déclaration de guerre explicite.

Paix Liturgique - Je comprends. Alors que, tout naturellement les prêtres de la Chapellenie, puisqu'ils assurent aujourd'hui la messe à Saint-Germain, pourraient continuer de la faire, n'est-ce pas ?

Louis Renaudin - Ce serait le bon sens puisque nos pasteurs n'ont pas été capables lorsque cela était possible de trouver une autre solution. Mais malheureusement rien ne change chez bien des responsables ecclésiastiques, malgré l'échec patent de l'instauration faite à la hache, il y a 50 ans, des réformes liturgiques, dont tous conviennent aujourd'hui que l'on aurait dû les mener autrement. Si tant est qu'il fallait réformer, ce qu'on peut se demander quand on voit la vitalité et la fécondité de la liturgie non réformée. En tout cas, puisque les hommes de pouvoir ne veulent pas changer leur politique absurde, de notre côté notre volonté de résistance à l'injustice reste elle aussi entière...